

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BERTELOOT - M. BEKHTAOUI
Membres absents : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Tennis Club Dijonnais - Courts de tennis couverts du boulevard Voltaire - Taxe foncière payée indûment par le club - Dédommagement partiel

Monsieur Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire des courts de tennis couverts du boulevard Voltaire depuis le 1er juin 2002, date d'expiration du bail emphytéotique signé avec le Tennis Club Dijonnais.

Or, la taxe foncière relative à cet équipement sportif a été versée pour la première fois par la Ville en 2007.

C'est donc le Tennis Club Dijonnais qui a réglé la taxe foncière due entre 2003 et 2006, à hauteur de 42 974 €, alors que la Ville était propriétaire des lieux.

C'est pourquoi cette association a engagé un recours devant le Tribunal Administratif pour obtenir de l'administration fiscale le remboursement des sommes versées à ce titre.

Le Tennis Club Dijonnais ayant été débouté de sa demande, il est proposé que la Ville le dédommage partiellement à hauteur de 22.489 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de verser une contribution de la Ville de 22.489 € au Tennis Club Dijonnais en dédommagement partiel de la taxe foncière payée indûment par ce club pour les courts de tennis couverts du boulevard Voltaire.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, *L'Adjointe*

[Signature]
Colette Lapand

PUBLIÉ LE 23/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2008

